

RCS : ARRAS Code greffe : 6201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00665 Numéro SIREN : 829 591 544 Nom ou dénomination : CLESSAD

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2018 sous le numéro de dépôt 8660

Désignation de l'entreprise : CLESSAD SARL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
Adresse de l'entreprise 2 RUE DES ROSATI 62000 ARRAS Durée de l'exercice précédent * 12
Numéro SIRET * 8 2 9 5 9 1 5 4 4 0 0 0 1 2 Néant ☐ *

		Exercice N clos le, <u>31/05/2018</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA	
	Frais d'établissement *	AB	
	Frais de développement *	CX	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	
	Fonds commercial (1)	AH	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
	Terrains	AN	
	Constructions	AP	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	
	Autres immobilisations corporelles	AT	
	Immobilisations en cours	AV	
	Avances et acomptes	AX	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
	Autres participations	CU	
	Créances rattachées à des participations	BB	
	Autres titres immobilisés	BD	15
	Prêts	BF	
	Autres immobilisations financières *	BH	7 500
	TOTAL (II)	BJ	7 515
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	
		BN	
		BP	
		BR	
		BT	482 339
	CRÉANCES	BV	
		BX	20 496
		BZ	262 580
	DIVERS	CB	
		CD	
		CF	31 688
	Comptes de régularisation	CH	8 571
		CJ	805 674
		CW	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CM	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CN	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CO	813 189
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	1A	294
			812 895

GREFFE DU TRIBUNAL
- 6 DEC. 2018
DE COMMERCE D'ARRAS
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Gérant
N. David Gobe

Renvois : (1) Dont droit au bail : ☐ (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : ☐ CP ☐ (3) Part à plus d'un an : ☐ CR ☐
Clause de réserve de propriété : * ☐ Immobilisations : ☐ Stocks : ☐ Créances : ☐

Désignation de l'entreprise CLESSAD SARL

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....10.000.....)	DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...)	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(121 008)	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)		DL	(111 008)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	157 107	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	19 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	553 477	
	Dettes fiscales et sociales	DY	194 051	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	268	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	923 903	
Ecarts de conversion passif *		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	812 895	
AENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	923 903	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	55 516	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Désignation de l'entreprise : CLESSAD SARL

Néant ☐ *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracomunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	5 314 828	FB	FC 5 314 828
	Production vendue { biens *	FD	2 226	FE	FF 2 226
	{ services *	FG	33 135	FH	FI 33 135
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 350 189	FK	FL 5 350 189
	Production stockée *				FM
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP 24 153
	Autres produits (1) (11)				FQ 179
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 5 374 521
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS 4 821 304
	Variation de stock (marchandises)*				FT (482 339)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 501 749
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 53 224
	Salaires et traitements *				FY 603 235
	Charges sociales (10)				FZ 190 261
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements *			GA
		{ - dotations aux provisions			GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC 294
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD
	Autres charges (12)				GE 4 238
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 5 691 967
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)				GG (317 445)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 107
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	Total des produits financiers (V)				GP 107
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 3 670
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU 3 670
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV (3 563)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - III + IV + V - VI)					GW (321 008)

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise CLESSAD SARLNéant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	200 000
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	200 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	200 000
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 574 629
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 695 637
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(121 008)
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	HY	
		IG	
	(3) Dont {	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	24 153
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	15 180
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	531
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : obligatoires	A9	15 180
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
CONV	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	200 000
PDTS			
ACC			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

PREAMBULE

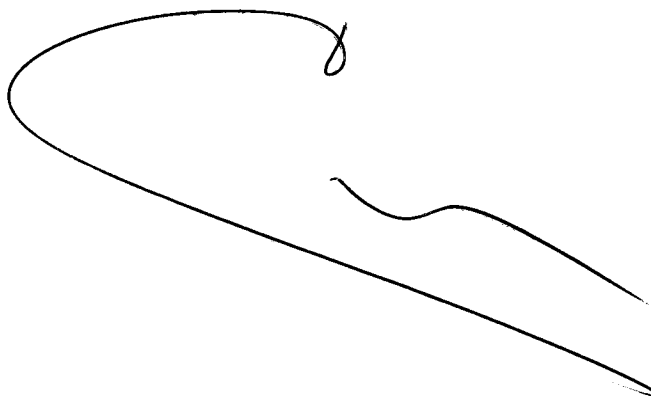
Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/05/2018 dont le total est de 812 894,61 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -121 008,30 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/06/2017 au 31/05/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Gérant
M. David Gobe



REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Charges à répartir sur plusieurs exercices
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Rémunérations des dirigeants
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : 34 531 euros

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

1.6 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015. Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Rappel important:

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			15
Prêts et autres immobilisations financières			7 500
TOTAL			7 515
TOTAL GENERAL			7 515

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			15	
Prêts et autres immobilisations financières			7 500	
TOTAL			7 515	
TOTAL GENERAL			7 515	

ANNEXE

Période du 01/06/2017 au 31/05/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 14/11/2018

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. déroq.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers					
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

6 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions règlementées				
TOTAL Provisions règlementées				
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients		294		294
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations		294		294
TOTAL GENERAL		294		294
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		294		
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

7 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	7 500		7 500
Clients douteux ou litigieux	324	324	
Autres créances clients	20 171	20 171	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices	22 238	22 238	
- T.V.A.	37 808	37 808	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	12 294	12 294	
- Divers			
Groupe et associés	10 107	10 107	
Débiteurs divers	180 133	180 133	
Charges constatées d'avance	8 571	8 571	
TOTAL GENERAL	299 147	291 647	7 500
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum	55 516	55 516		
- plus d'un an	101 591	101 591		
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	553 477	553 477		
Personnel et comptes rattachés	76 304	76 304		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	70 816	70 816		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	16 658	16 658		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	30 272	30 272		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	19 000	19 000		
Autres dettes	268	268		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	923 903	923 903		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	100 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/05/2018 12 mois	31/05/2017 mois	31/05/2017 mois	31/05/2017 mois	31/05/2017 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	10 000				
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	5 350 189				
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-120 714				
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-120 714				
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-121 008				
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	603 235				
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	190 261				

Observations complémentaires

8 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

[illegible]

Observations complémentaires

SARL "CLESSAD"

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 rue des Rosati – 62000 ARRAS
R.C.S. ARRAS B 829 591 544
SIRET 829 591 544 00012

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 16 NOVEMBRE 2018

Exercice clos le 31 MAI 2018

-:-:-

TROISIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 mai 2018, soit 121 008, 30 euros, au compte Report à Nouveau.

Compte-tenu de ce résultat, les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. En conséquence, le gérant, conformément aux dispositions de l'article L223-42 du Code de Commerce, décide de ne pas dissoudre la société. L'associée unique prenant acte que :

- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'associée unique rappelle l'absence de distribution de dividendes aux parts depuis la constitution de la société.

Pour copie certifiée conforme.

Le Gérant,

M. David GOBE

